



*Sauf pour les enfants non scolarisés à Arès : Retour en Mairie d'ARES

Cadre réservé à l'administration

Attestation d'assurance.....

Certificat médical.....

Dossier déposé le :

Paiement adhésion.....

Le retour de cette fiche ne constitue qu'une préinscription enregistrée par ordre d'arrivée. L'inscription sera validée selon les disponibilités. Vous serez averti de l'inscription définitive au cours de la 1ère quinzaine du mois de septembre. Vous devrez payer la cotisation au plus tard le 15 octobre (en mairie). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Nom de l'enfant : Date de naissance : Prénom :

Mon enfant est scolarisé dans la commune de : Classe (en sept.2018) :

Nom, prénom du **responsable 1** : Tél. :

Mail :

Adresse Uniquement pour les enfants non scolarisés dans la commune d'Arès :

Nom, prénom du **responsable 2** : Tél. :

Mail :

Adresse (si différente responsable 1) Uniquement pour les enfants non scolarisés dans la commune d'Arès:

Ecole multisports (6/10 ans) **Reprise des cours à partir du lundi 17 septembre 2018**

Votre enfant est en CP- CE1 (un seul jour possible) : Lundi Mardi Votre choix sera respecté selon les disponibilités.

Votre enfant est en CE2- CM1- CM2 (un seul jour possible) : Jeudi Vendredi Votre choix sera respecté selon les disponibilités.

A la fin de la séance (18h) : J'autorise mon enfant à rentrer seul
 Je viendrai chercher mon enfant
 Mon enfant est inscrit à l'accueil périscolaire, je souhaite qu'il y soit ramené

En cas de suppression exceptionnelle d'un cours : Mon enfant peut partir seul de l'école
 Je viendrai chercher mon enfant à 16h30
 Mon enfant ira à l'accueil périscolaire (à condition d'y être inscrit)

Escalade (7 ans/13 ans) **Reprise des cours à partir du lundi 17 septembre 2018**

Rappel : l'enfant doit avoir 7 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Les groupes seront constitués en fonction de l'âge et du niveau des enfants. L'animateur vous contactera par téléphone début septembre pour vous indiquer le jour et le créneau horaire.

A la fin de la séance : J'autorise mon enfant à rentrer seul
 Je viendrai chercher mon enfant
 J'ai inscrit mon enfant à l'accueil périscolaire, je souhaite qu'il y soit ramené Ne concerne pas les séances d'escalade du mercredi

En cas de suppression exceptionnelle d'un cours, (ne concerne pas les séances d'escalade du mercredi) : J'autorise mon enfant à sortir
 Je viendrai chercher mon enfant
 Mon enfant restera à l'accueil périscolaire (à condition d'y être inscrit)

Ne concerne que les enfants non scolarisés à ARES :

Autorise la ville d'Arès à exposer et/ou à diffuser les photographies de mon/mes enfant(s) dans les supports de communication de l'ACM, de la commune d'Arès et dans les médias (TV, presse) exclusivement à des fins non commerciales et à l'exclusion des sites internet (hormis celui de la Ville d'Arès).

La signature du présent document implique mon entière acceptation ainsi que celle de mon/mes enfant(s) du règlement intérieur : celui-ci est consultable sur le site Internet de la ville d'ARES, rubrique "documents à télécharger" ou disponible à l'Espace Famille et auprès du service Enfance Jeunesse à la Mairie.

Lors de la validation de l'inscription de mon enfant au mois de septembre, je m'engage à payer la cotisation en mairie au plus tard le 15 octobre. Sans paiement à cette date, la place de mon enfant sera réattribuée.

Le

Nom, Prénom :

Père Mère Tuteur

Signature obligatoire